

Guide de remplissage du dossier de candidature de la collectivité



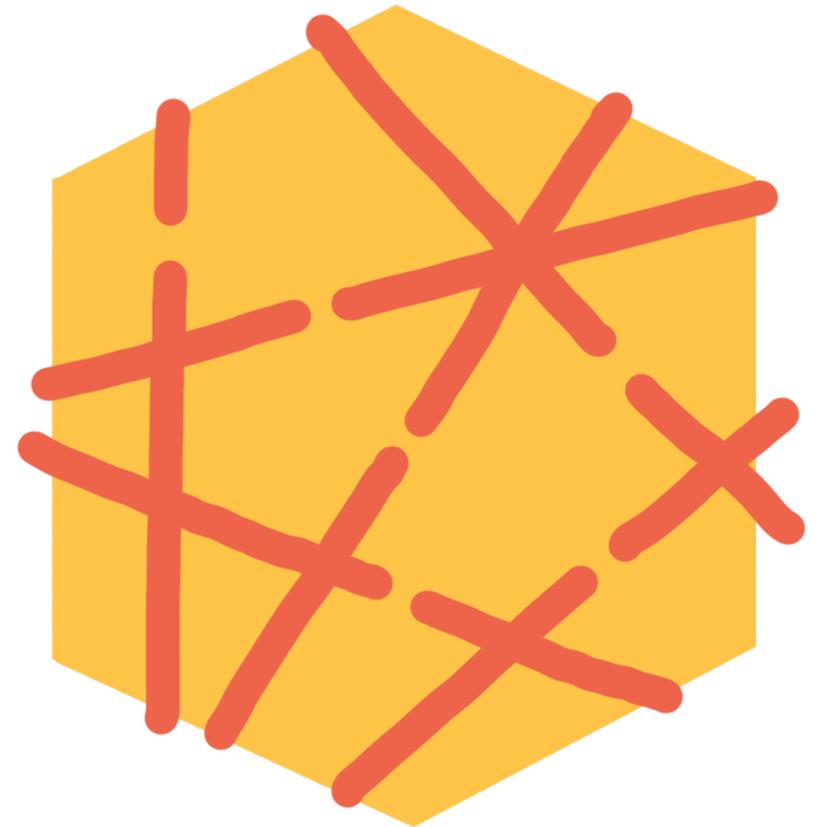
SLIME

Un premier pas
contre la précarité
énergétique

0 1 2 3 4 5 6 7 8

Lire attentivement l'onglet « **0. Instructions** ».

0. Instructions



0 1 2 3 4 5 6 7 8

La collectivité doit renseigner les modalités de mise en œuvre de son dispositif.

Ci-après les éléments auxquels il faut porter particulièrement attention.

1. Description générale



Informations générales

Date de début du dispositif (jj/mm/aaaa)	Date de fin du dispositif (jj/mm/aaaa)

Les collectivités sont incitées à démarrer leur dispositif au 1^{er} janvier (dossiers rétroactifs)

Source INSEE

A choisir en fonction des caractéristiques de votre territoire

Par rapport à la toute première année de mise en œuvre d'un Slime dans le territoire

Nombre de ménages sur le territoire d'action	
Densité de population	Supérieure à 50hab/km2
Type de territoire	Infra-départemental (EPCI, commune, etc)
Age du dispositif	3 ^{ème} année ou plus

Informations générales

Date de début du dispositif (jj/mm/aaaa)	Date de fin du dispositif (jj/mm/aaaa)

La collectivité doit remplir le prévisionnel de nombre de ménages à accompagner par année en fonction de la durée de son dispositif

Date de début du dispositif (jj/mm/aaaa)	Date de fin du dispositif (jj/mm/aaaa)
01/01/2022	31/12/2022

Date de début du dispositif (jj/mm/aaaa)	Date de fin du dispositif (jj/mm/aaaa)
01/01/2022	31/12/2024

	Nombre minimal de ménages (en ‰)	Nombre minimal de ménages	Nombre de ménages qui recevront une visite
2022	1,0	60	49
Sur la période		60	49

	Nombre minimal de ménages (en ‰)	Nombre minimal de ménages	Nombre de ménages qui recevront une visite
2022	1,0	150	150
2023	1,5	225	200
2024	2,0	300	300
Sur la période		675	650

La couler rose indique que le nombre minimal total n'a pas été atteint ($650 < 675$) ou que le nombre minimal de 50 ménages à accompagner par an n'a pas été respecté ($49 < 50$)

Choix ayant un impact sur le forfait par visite

Base		300,00 €
DST réalisé en deux visites ou en binôme	NON	100,00 €
Profil "expert"	NON	100,00 €
Accompagnement renforcé (au-delà des 20% minimum)	NON	50,00 €
Forte articulation avec des dispositifs de type FSATME	NON	50,00 €
Suivi N+1		
FORFAIT (visite)		300,00 €

Profil du chargé de visite	
Profil du second chargé de visite (si binôme)	
Besoin de formation au diagnostic sociotechnique	
Nombre de chargés de visite à former	Conseiller énergie
Formation pour habilitation électrique	Travailleur social
Nombre de chargés de visite mobilisés pour le Slime	Conseiller habitat
	Emploi aidé
	Salarié en insertion par le travail
	Volontaire du Service Civique
	Autre

Nombre de visites par ménage	
Durée totale de la/des visites	
Qui installe les équipements d'économies d'énergie ?	1
	2
	1 ou 2
	Plus

Accompagnement renforcé (au-delà des 20%)
Détailler les actions mises en place si différentes de celles prévues dans l'objectif socle de 20% des ménages

	Prévu par le dispositif ?	NON
--	---------------------------	-----

Forte articulation avec un dispositif de type FSATME

Forte articulation avec un dispositif de type FSATME
Détailler les actions mises en place

	Prévu par le dispositif ?	NON
--	---------------------------	-----

Suivi à N+1
Détailler les actions mises en place

	Prévu par le dispositif ?	NON
--	---------------------------	-----

Choix ayant un impact sur le forfait par action

Date de début du dispositif (jj/mm/aaaa)	Date de fin du dispositif (jj/mm/aaaa)	Durée de l'action (en mois)
01/01/2022	31/12/2022	12

Date de début du dispositif (jj/mm/aaaa)	Date de fin du dispositif (jj/mm/aaaa)	Durée de l'action (en mois)
01/01/2022	31/12/2023	24

Options complémentaires (par action)		
Animation territoriale Détaillez les actions mises en place		
	Prévu par le dispositif ?	NON
Evaluation locale Détaillez les actions mises en place		
	Prévu par le dispositif ?	NON

Options complémentaires (par action)		
Animation territoriale Détaillez les actions mises en place		
	Prévu par le dispositif ?	NON
Evaluation locale Détaillez les actions mises en place		
	Prévu par le dispositif ?	NON

Le forfait « **animation territoriale** » n'est accessible qu'aux collectivités engagées dans un dispositif pluriannuel (> 18 mois)

0 1 **2** 3 4 5 6 7 8

Les collectivités déjà engagées sont invitées à présenter un bilan succinct de leurs dernières actions.

2. Bilan années précédentes



0 1 2 3 4 5 6 7 8

Le budget Slime doit être rempli **uniquement avec les dépenses réalisées par la collectivité.**

Toutes les dépenses financées par d'autres partenaires ne doivent pas y figurer. Elles peuvent cependant être indiquées dans la partie « **Dépenses directes des partenaires financiers** » sans être pour autant comptées dans les calculs des co-financements associés.

Le remplissage du budget est détaillé ci-après.

3. Budget



Dépenses éligibles x non-éligibles

Budget total du dispositif local Slime	Budget de la collectivité éligible au co-financement via le Slime	Participation directe des autres partenaires	Co-financement Slime possible (total)
124 000,00 €	99 000,00 €	25 000,00 €	62 750,00 €

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES DE LA COLLECTIVITÉ ANNÉE 2022

Activités 2022			Dépenses prévisionnelles (€) 2022
DÉPENSES DE LA COLLECTIVITÉ ÉLIGIBLES AU FINANCEMENT Slime			99 000,00 €
DÉPENSES DIRECTES DES PARTENAIRES FINANCIERS ANNÉE 2022			
Activité concernée	Partenaire financier	Bénéficiaire	Dépenses
Réalisation des visites	FSL		25 000,00 €
DÉPENSES DES PARTENAIRES FINANCIERS (non éligible au financement Slime)			25 000,00 €
BUDGET TOTAL DU DISPOSITIF (TOUS FINANCEURS CONFONDUS)			124 000,00 €

Dépenses éligibles x non-éligibles

Budget total du dispositif local Slime	Budget de la collectivité éligible au co-financement via le Slime	Participation directe des autres partenaires	Co-financement Slime possible (total)
124 000,00 €	99 000,00 €	25 000,00 €	62 750,00 €

FORFAIT (visite)	600,00 €	Années	Forfait	Dégressivité	Dépenses éligibles	Co-financements
		2022	120 000,00 €	0,7	50 000,00 €	35 000,00 €
		-	- €	-	- €	- €
		-	- €	-	- €	- €
		-	- €	-	- €	- €
						35 000,00 €

Forfait (action)		Années	Plafond	Dégressivité	Total plafonné	Dépenses éligibles	Co-financements
Animation territoriale	NON	2022	50 000,00 €	0,7	€ 35 000,00	- €	- €
		-	- €	-	€ -	- €	- €
		-	- €	-	€ -	- €	- €
		-	- €	-	€ -	- €	- €
Evaluation	OUI	2022	20 000,00 €	0,7	€ 14 000,00	30 000,00 €	14 000,00 €
		-	- €	-	€ -	- €	- €
		-	- €	-	€ -	- €	- €
		-	- €	-	€ -	- €	- €
FORFAIT (action) - annuel		2022				14 000,00 €	
		-				- €	
		-				- €	
		-				- €	
						14 000,00 €	

Forfait (formations) - 75%			
Années	Formations	Ambassadeur Slime	Co-financements
2022	11 250,00 €	2 500,00 €	13 750,00 €
-	- €		- €
-	- €		- €
-	- €		- €
			13 750,00 €

TOTAUX - année 2022	62 750,00 €
TOTAUX - année -	0,00 €
TOTAUX (toute la période)	62 750,00 €

Ce montant représente la somme des co-financements possibles tous forfaits confondus pour l'année en question (= 35.000€ + 14.000€ + 13.750€)

Dépenses d'exploitation (frais directs)

X

Dépenses de personnel (moyens humains)

Concerne toutes les dépenses de fonctionnement dédiées au dispositif Slime, hors personnel de la collectivité:

- conventions avec un partenaire opérationnel;
- prestations diverses,
- dépenses liées aux déplacements
- achat de matériels et d'équipements (notamment les petits équipements à destination des ménages et mallettes pour les chargés de visite), etc.

2. Diagnostics socio-techniques et accompagnement renforcé					0,00 €
Dépenses d'exploitation (frais directs)	détailler dépense si besoin	Coût jour ou unitaire	Nombre (jours, km, kits, etc)	Montant (€)	
				0,00 €	0,00 €
				0,00 €	
				0,00 €	
				0,00 €	
				0,00 €	
Dépenses de personnel (moyens humains)	détailler dépense si besoin	Coût jour ou unitaire	Nombre (jours, km, kits, etc)	Montant (€)	
				0,00 €	0,00 €
				0,00 €	
				0,00 €	
				0,00 €	
				0,00 €	
3. Evaluation					0,00 €

Concerne toutes les dépenses de personnel de la collectivité dédiées au dispositif Slime

Dégressivité

Une dégressivité de co-financement s'applique à tous les forfaits sauf au forfait « 4. Formations »

		Années	Forfait	Dégressivité	Dépenses éligibles	Co-financements	
FORFAIT (visite)	600,00 €	2022	120 000,00 €	0,7	50 000,00 €	35 000,00 €	
		2023	- €	0,7	- €	- €	
		2024	- €	0,6	- €	- €	
		2025	- €	0,5	- €	- €	
						35 000,00 €	
Forfait (action)							
		Années	Plafond	Dégressivité	Total plafonné	Dépenses éligibles	Co-financements
Animation territoriale	NON	2022	50 000,00 €	0,7	€ 35 000,00	- €	- €
		2023	25 000,00 €	0,7	€ 17 500,00	- €	- €
		2024	25 000,00 €	0,6	€ 15 000,00	- €	- €
		2025	25 000,00 €	0,5	€ 12 500,00	- €	- €
Evaluation	OUI	2022	20 000,00 €	0,7	€ 14 000,00	30 000,00 €	14 000,00 €
		2023	20 000,00 €	0,7	€ 14 000,00	- €	- €
		2024	20 000,00 €	0,6	€ 12 000,00	- €	- €
		2025	20 000,00 €	0,5	€ 10 000,00	- €	- €
FORFAIT (action) - annuel		2022					14 000,00 €
		2023					- €
		2024					- €
		2025					- €
						14 000,00 €	

2022
70%

2023
70%

2024
60%

2025
50%

Accessibilité

Les catégories « 1. Coordination du dispositif et animation territoriale » et « 3. Evaluation » ne sont accessibles que si la collectivité choisit ces options dans l'onglet « 1. Description générale »

1. Coordination du dispositif et animation territoriale			0,00 €		
Dépenses d'exploitation (frais directs)	détailler dépense si besoin	Coût jour ou unitaire	Nombre (jours, km, kits, etc)	Montant (€)	
				0,00 €	0,00 €
				0,00 €	
				0,00 €	
				0,00 €	
Dépenses de personnel (moyens humains)	détailler dépense si besoin	Coût jour ou unitaire	Nombre (jours, km, kits, etc)	Montant (€)	
				0,00 €	0,00 €
				0,00 €	
				0,00 €	
				0,00 €	
				0,00 €	

3. Evaluation			0,00 €		
Dépenses d'exploitation (frais directs)	détailler dépense si besoin	Coût jour ou unitaire	Nombre (jours, km, kits, etc)	Montant (€)	
				0,00 €	0,00 €
				0,00 €	
				0,00 €	
				0,00 €	
Dépenses de personnel (moyens humains)	détailler dépense si besoin	Coût jour ou unitaire	Nombre (jours, km, kits, etc)	Montant (€)	
				0,00 €	0,00 €
				0,00 €	
				0,00 €	
				0,00 €	
				0,00 €	

Accessibilité

Les catégories « 1. Coordination du dispositif et animation territoriale » et « 3. Evaluation » ne sont accessibles que si la collectivité choisit ces options dans l'onglet « 1. Description générale »

1. Animation territoriale Détaillez les actions mises en place			1. Coordination du dispositif et animation territoriale				
			Dépenses d'exploitation (frais directs)	détailler dépense si besoin	Coût jour ou unitaire	Nombre (jours, km, kits, etc)	Montant (€)
							0,00 €
							0,00 €
							0,00 €
							0,00 €
							0,00 €
Prévu par le dispositif ?							0,00 €
							0,00 €
							0,00 €
							0,00 €
							0,00 €
OUI							
3. Evaluation Détaillez les actions mises en place			3. Evaluation				
			Dépenses d'exploitation (frais directs)	détailler dépense si besoin	Coût jour ou unitaire	Nombre (jours, km, kits, etc)	Montant (€)
							0,00 €
							0,00 €
							0,00 €
							0,00 €
							0,00 €
Prévu par le dispositif ?							0,00 €
							0,00 €
							0,00 €
							0,00 €
							0,00 €
OUI							
			Dépenses de personnel (moyens humains)	détailler dépense si besoin	Coût jour ou unitaire	Nombre (jours, km, kits, etc)	Montant (€)
							0,00 €
							0,00 €
							0,00 €
							0,00 €
							0,00 €
Prévu par le dispositif ?							0,00 €
							0,00 €
							0,00 €
							0,00 €
							0,00 €
OUI							

Menus déroulants

- La collectivité choisit les items présents dans les menus déroulants adaptés à la composition de son budget.
- Autrement dit, la collectivité n'est pas obligé de tous les sélectionner.

2. Diagnostics socio-techniques et accompagnement renforcé					0,00 €
Dépenses d'exploitation (frais directs)	détailler dépense si besoin	Coût jour ou unitaire	Nombre (jours, km, kits, etc)	Montant (€)	
Coordination des visites à domicile				0,00 €	0,00 €
Réalisation des visites à domicile				0,00 €	
Autre (préciser à droite)	détailler dépense			0,00 €	
				0,00 €	
Dépenses de personnel (moyens humains)	détailler dépense si besoin	Coût jour ou unitaire	Nombre (jours, km, kits, etc)	Montant (€)	
				0,00 €	0,00 €
				0,00 €	
				0,00 €	
				0,00 €	

- La collectivité peut également « détailler des dépenses » qui n'ont pas été prévues dans les menus déroulants.

1. Coordination du dispositif et animation territoriale

Fait référence aux dépenses en lien avec l'animation du réseau Slime, telles quelles:

- gestion globale et administrative du projet;
- mobilisation, sensibilisation et formation des donneurs d'alerte et des acteurs relais;
- coordination d'un comité d'orientation;
- communication;
- animation, organisation d'interventions, de réunions;
- élargissement de son réseau de partenaires;
- actions pour améliorer l'efficacité de son Slime.

Cette catégorie est co-financée par un forfait dédié indépendant du nombre de visites réalisées. La collectivité ayant choisi ce forfait doit l'utiliser de façon indépendante des actions de coordination et d'animation en lien avec la réalisation des visites.

Rappel: ce forfait est plafonné à 70% des 50.000€ des dépenses éligibles en première année et à 70% des 25.000€ des dépenses éligibles les années suivantes.



DÉPENSES PRÉVISIONNELLES DE LA COLLECTIVITÉ ANNÉE 2022

Activités 2022

Dépenses
prévisionnelles (€)
2022

1. Coordination du dispositif et animation territoriale

55 000,00 €

Dépenses d'exploitation (frais directs)	détailler dépense si besoin	Coût jour ou unitaire	Nombre (jours, km, kits, etc)	Montant (€)	
Actions de sensibilisation, animation et formation auprès des professionnels		200,00 €	50,0	10 000,00 €	10 000,00 €
				0,00 €	
				0,00 €	
				0,00 €	
				0,00 €	
Dépenses de personnel (moyens humains)	détailler dépense si besoin	Coût jour ou unitaire	Nombre (jours, km, kits, etc)	Montant (€)	
Actions de sensibilisation, animation et formation auprès des professionnels		150,00 €	150,0	22 500,00 €	45 000,00 €
Gestion et suivi administratif		150,00 €	150,0	22 500,00 €	
				0,00 €	
				0,00 €	
				0,00 €	



- Total des dépenses éligibles en 2022 en lien avec l'activité **1. Coordination du dispositif et animation territoriale**
- C'est le montant de **55.000€** qui sera utilisé pour vérifier le co-financement possible en 2022 en lien avec le forfait « Animation territoriale »

Forfait (action)

		Années	Plafond	Dégressivité	Total plafonné	Dépenses éligibles	Co-financements
Animation territoriale	OUI	2022	50 000,00 €	0,7	35 000,00 €	55 000,00 €	35 000,00 €
		2023	25 000,00 €	0,7	17 500,00 €	- €	- €
		-	- €	-	- €	- €	- €
		-	- €	-	- €	- €	- €
Evaluation	OUI	2022	20 000,00 €	0,7	14 000,00 €	- €	- €
		2023	20 000,00 €	0,7	14 000,00 €	- €	- €
		-	- €	-	- €	- €	- €
		-	- €	-	- €	- €	- €
FORFAIT (action) - annuel		2022					35 000,00 €
		2023					- €
		-					- €
		-					- €
							35 000,00 €

Plafond des dépenses éligibles pour l'année 2022 = 50000 € (pour les collectivités en 1^{ère} année)

Nombre de ménages sur le territoire d'action	100 000
Densité de population	Supérieure à 50hab/km ²
Type de territoire	Infra-départemental (EPCI, commune, etc)
Age du dispositif	1 ^{ère} année

A ce plafond s'applique le taux de co-financement de 70% (2022) = 35.000€

Dépenses éligibles de la catégorie 1. **Coordination du dispositif et animation territoriale** pour l'année 2022

Le forfait ne peut dépasser ni 70% (année 2022) des dépenses éligibles ni le plafond

- Plafond = 35.000€
- 70% des dépenses = $0,7 * 55.500 = 38.850€$
- Le co-financement est donc de 35.000€

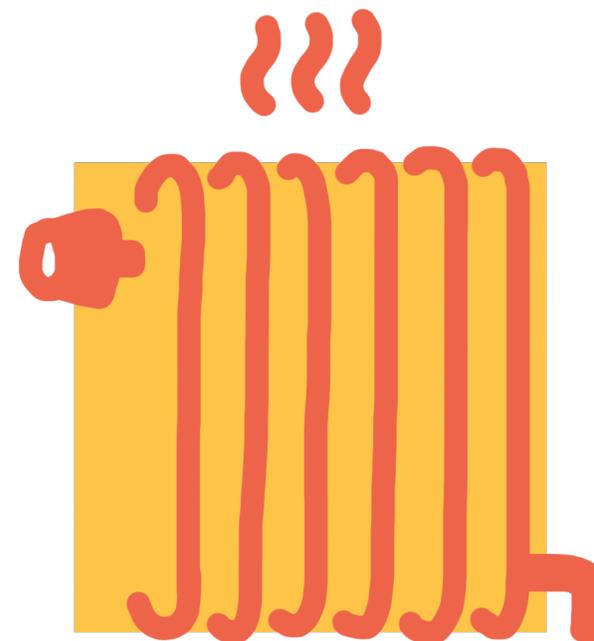
2. Diagnostics socio-techniques et accompagnement renforcé

Fait référence aux dépenses en lien avec les visites à domicile, telles quelles:

- coordination;
- organisation et réalisation des diagnostics sociotechniques;
- installation des petits équipements;
- orientation et accompagnement du ménage après la visite.

Le co-financement dépend du nombre de visites réalisées et ne peut pas être supérieur à 70% des dépenses éligibles en lien avec les visites en 2022 et 2023, 60% en 2024 et 50% en 2025.

Par ailleurs, le co-financement ne peut pas dépasser le montant généré par le nombre de visites réalisées multiplié par le forfait par visite.



DÉPENSES PRÉVISIONNELLES DE LA COLLECTIVITÉ ANNÉE 2022

Activités 2022

Dépenses
prévisionnelles (€)
2022

2. Diagnostics socio-techniques et accompagnement renforcé

90 000,00 €

Dépenses d'exploitation (frais directs)	détailler dépense si besoin	Coût jour <i>ou</i> unitaire	Nombre (jours, km, kits, etc)	Montant (€)	
				0,00 €	0,00 €
				0,00 €	
				0,00 €	
				0,00 €	
				0,00 €	
Dépenses de personnel (moyens humains)	détailler dépense si besoin	Coût jour <i>ou</i> unitaire	Nombre (jours, km, kits, etc)	Montant (€)	
Réalisation des visites à domicile		200,00 €	250,0	50 000,00 €	90 000,00 €
Réalisation des visites à domicile		200,00 €	200,0	40 000,00 €	
				0,00 €	
				0,00 €	
				0,00 €	

- Total des dépenses éligibles en 2022 en lien avec l'activité **2. Diagnostics socio-techniques et accompagnement renforcé**
- C'est le montant de **90.000€** qui sera utilisé pour vérifier le co-financement possible en 2022 en lien avec le nombre de visites réalisés

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES DE LA COLLECTIVITÉ ANNÉE 2023

Activités 2023

Dépenses
prévisionnelles (€)
2023

2. Diagnostics socio-techniques et accompagnement renforcé					80 000,00 €
Dépenses d'exploitation (frais directs)	détailler dépense si besoin	Coût jour ou unitaire	Nombre (jours, km, kits, etc)	Montant (€)	
				0,00 €	0,00 €
				0,00 €	
				0,00 €	
				0,00 €	
				0,00 €	
Dépenses de personnel (moyens humains)	détailler dépense si besoin	Coût jour ou unitaire	Nombre (jours, km, kits, etc)	Montant (€)	
Réalisation des visites à domicile		200,00 €	200,0	40 000,00 €	80 000,00 €
Réalisation des visites à domicile		200,00 €	200,0	40 000,00 €	
				0,00 €	
				0,00 €	
				0,00 €	

- Total des dépenses éligibles en 2023 en lien avec l'activité **2. Diagnostics socio-techniques et accompagnement renforcé**
- C'est le montant de **80.000€** qui sera utilisé pour vérifier le co-financement possible en 2023 en lien avec le nombre de visites réalisés

Forfait (visite)

Base			Plafonds		
DST réalisé en deux visites ou en binôme	OUI	100,00 €	Animation territoriale	année 1	50 000,00 €
Profil "expert"	OUI	100,00 €		années suivantes	25 000,00 €
Accompagnement renforcé (au-delà des 20% minimum)	NON	- €	Evaluation		20 000,00 €
Forte articulation avec des dispositifs de type FSATME	NON	50,00 €	Ambassadeur		2 500,00 €
Suivi N+1	NON	50,00 €			

FORFAIT (visite)		Années	Forfait	Dégressivité	Dépenses éligibles	Co-financements
500,00 €		2022	50 000,00 €	0,7	90 000,00 €	50 000,00 €
		2023	75 000,00 €	0,7	80 000,00 €	56 000,00 €
		-	-	-	-	-
		-	-	-	-	-

106 000,00 €

	Nombre minimal de ménages (en %)	Nombre minimal de ménages	Nombre de ménages qui recevront une visite
2022	1,0	100	100
2023	1,5	150	150

Forfait total (2022)
= 100 ménages * 500€

Forfait total (2023)
= 150 ménages * 500€

Dépenses éligibles de la catégorie
**2. Diagnostics socio-techniques
et accompagnement renforcé**
pour l'année 2022

Dépenses éligibles de la catégorie
**2. Diagnostics socio-techniques
et accompagnement renforcé**
pour l'année 2023

Le forfait ne peut dépasser 70% (année 2022) des dépenses éligibles:

- Forfait = 50.000€
- 70% des dépenses = $0,7 * 90.000 = 63.000€$
- $63.000€ > 50.000€$ donc le co-financement est de 50.000€

Le forfait ne peut dépasser 70% (année 2023) des dépenses éligibles:

- Forfait = 75.000€
- 70% des dépenses = $0,7 * 80.000 = 56.000€$
- $56.000€ < 75.000€$ donc le co-financement est de 56.000€

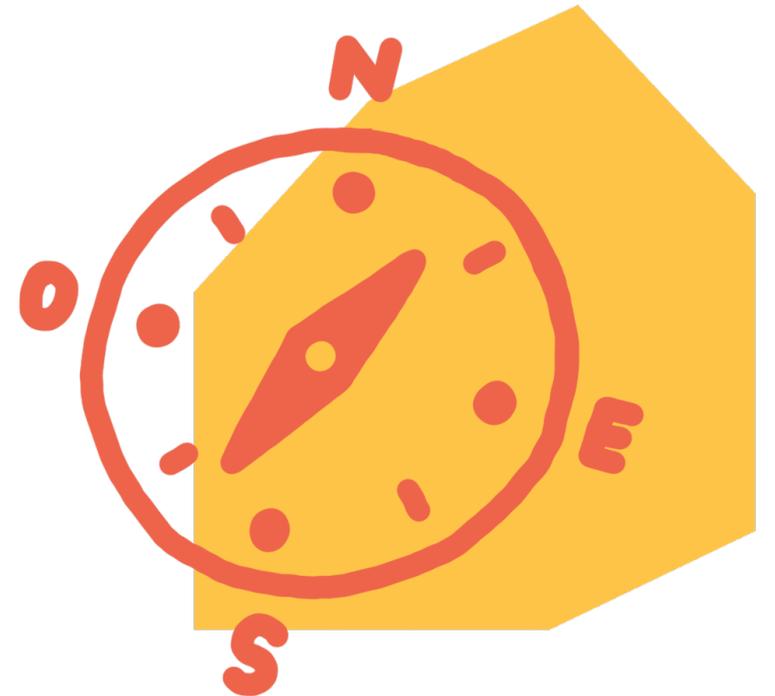
3. Evaluation

Fait référence aux dépenses en lien avec l'évaluation locale du dispositif, telles quelles:

- organisation et coordination de l'évaluation;
- réalisation de l'évaluation;
- communication autour de l'évaluation.

Cette catégorie est co-financée par un forfait dédié indépendant du nombre de visites réalisées. La collectivité ayant choisi ce forfait doit l'utiliser de façon indépendante des actions de coordination et d'animation en lien avec la réalisation des visites.

Rappel: ce forfait est plafonné à 70% des 20.000€ des dépenses éligibles.



DÉPENSES PRÉVISIONNELLES DE LA COLLECTIVITÉ ANNÉE 2022

Activités 2022					Dépenses prévisionnelles (€) 2022
3. Evaluation					30 000,00 €
Dépenses d'exploitation (frais directs)	détailler dépense si besoin	Coût jour ou unitaire	Nombre (jours, km, kits, etc)	Montant (€)	
Réalisation de l'évaluation		200,00 €	145,0	29 000,00 €	29 000,00 €
				0,00 €	
				0,00 €	
				0,00 €	
				0,00 €	
Dépenses de personnel (moyens humains)	détailler dépense si besoin	Coût jour ou unitaire	Nombre (jours, km, kits, etc)	Montant (€)	
Gestion et suivi administratif		100,00 €	10,0	1 000,00 €	1 000,00 €
				0,00 €	
				0,00 €	
				0,00 €	
				0,00 €	

- Total des dépenses éligibles en 2022 en lien avec l'activité **3. Evaluation**
- C'est le montant de **30.000€** qui sera utilisé pour vérifier le co-financement possible en 2022 en lien avec le forfait « Evaluation »

Forfait (action)							
		Années	Plafond	Dégressivité	Total plafonné	Dépenses éligibles	Co-financements
Animation territoriale	OUI	2022	50 000,00 €	0,7	35 000,00 €	10 000,00 €	7 000,00 €
		2023	25 000,00 €	0,7	17 500,00 €	- €	- €
		-	- €	-	- €	- €	- €
		-	- €	-	- €	- €	- €
Evaluation	OUI	2022	20 000,00 €	0,7	14 000,00 €	30 000,00 €	14 000,00 €
		2023	20 000,00 €	0,7	14 000,00 €	- €	- €
		-	- €	-	- €	- €	- €
		-	- €	-	- €	- €	- €
FORFAIT (action) - annuel		2022					21 000,00 €
		2023					- €
		-					- €
		-					- €
							21 000,00 €

Plafond des dépenses éligibles pour l'année 2022 = 20000 €

A ce plafond s'applique le taux de co-financement de 70% (2022) = 14.000€

Dépenses éligibles de la catégorie 3. Evaluation pour l'année 2022

Le forfait ne peut dépasser ni 70% (année 2022) des dépenses éligibles ni le plafond

- Plafond = 14.000€
- 70% des dépenses = $0,7 * 30.000 = 21.000€$
- Le co-financement est donc de 14.000€

4. Formations et accompagnement méthodologique

Fait référence aux dépenses en lien avec les formations proposées et éligibles.

Ce co-financement s'élève à 75% des dépenses et n'est pas plafonné.

Le co-financement de l'action "Accompagnement méthodologique Ambassadeur Slime" pour les collectivités éligibles et l'ayant choisi comme option est, quant à lui, plafonné à 2500€.



DÉPENSES PRÉVISIONNELLES DE LA COLLECTIVITÉ ANNÉE 2022

Activités 2022					Dépenses prévisionnelles (€) 2022
4. Formations et accompagnement méthodologique					15 000,00 €
4.1 Formations					15 000,00 €
Dépenses d'exploitation (frais directs)	détailler dépense si besoin	Coût jour <i>ou</i> unitaire	Nombre (jours, km, kits, etc)	Montant (€)	
Frais de formation au diagnostic sociotechnique		10 000,00 €	1,0	10 000,00 €	15 000,00 €
Frais de formation à la médiation bailleur-locataire		5 000,00 €	1,0	5 000,00 €	
				0,00 €	
				0,00 €	
				0,00 €	
Dépenses de personnel (moyens humains)	détailler dépense si besoin	Coût jour <i>ou</i> unitaire	Nombre (jours, km, kits, etc)	Montant (€)	
				0,00 €	0,00 €
				0,00 €	
				0,00 €	
				0,00 €	
				0,00 €	

- Total des dépenses éligibles en 2022 en lien avec l'activité **4.1 Formations**
- C'est le montant de **15.000€** qui sera utilisé pour vérifier le co-financement possible en 2022 en lien avec le forfait « Formations »

Forfait (formations) - 75%			
Années	Formations	Ambassadeur Slime	Co-financements
2022	11 250,00 €	- €	11 250,00 €
2023	- €		- €
-	- €		- €
-	- €		- €
			11 250,00 €

75% de dépenses éligibles de la catégorie **4.1. Formations** pour l'année **2022**

Nombre de ménages sur le territoire d'action	
Densité de population	Supérieure à 50hab/km2
Type de territoire	Infra-départemental (EPCI, commune, etc)
Age du dispositif	1ère année

Coût par ménage	#DIV/0!
Forfait par ménage	300,00 €
Candidature préparée avec le soutien méthodologique d'un "ambassadeur du Slime" ?	OUI

La catégorie « **4.2 Accompagnement méthodologique** » n'est accessible qu'aux collectivités en première année de leur dispositif et ayant préparé leur candidature avec le soutien d'un « Ambassadeur du Slime »

4.2 Accompagnement méthodologique					4 000,00 €
Dépenses d'exploitation (frais directs)	détailler dépense si besoin	Coût jour <i>ou</i> unitaire	Nombre (jours, km, kits, etc)	Montant (€)	
		4 000,00 €	1,0	4 000,00 €	4 000,00 €

Forfait (formations) - 75%			
Années	Formations	Ambassadeur Slime	Co-financements
2022	11 250,00 €	2 500,00 €	13 750,00 €
2023	- €		- €
-	- €		- €
-	- €		- €
			13 750,00 €

Plafonné à 2.500 €

0 1 2 3 **4** 5 6 7 8

La collectivité peut indiquer les dépenses en lien avec les petits équipements d'économie d'énergie installés chez les ménages et les équipements de mesure utilisés par les chargés de visite.

Ces dépenses sont éligibles au co-financement Slime.

La collectivité doit transposer manuellement les montants associés dans l'onglet « **3. Budget** » dans la catégorie « **2. Diagnostics socio-techniques et accompagnement renforcé** ».

4. Equipements



Liste des équipements d'économie d'énergie installés chez les ménages pendant la visite à domicile

Équipement d'économies d'énergie	Coût unitaire	Nombre	Total
Lampe de classe A pour la métropole	5	150	750,00 €
Coupe-veille automatique			- €
Lampe à LED pour l'éclairage d'accentuation			- €
Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage			- €
Robinet thermostatique			- €
Programmeur d'intermittence centralisé pour un chauffage à			- €
Programmeur d'intermittence centralisé pour un chauffage électrique			- €
Système de comptage individuel d'énergie de chauffage			- €
Reducteur de débit pour robinet			- €
Douchette économe			- €
Réflecteur de chaleur			- €
Joint de fenêtre			- €
Bas de porte			- €
Doubles-rideaux épais	15	100	1500,00 €
Robinet marque X	40	3	120,00 €
Autre équipement d'économie d'énergie (préciser)			- €
Autre équipement d'économie d'énergie (préciser)			- €
Autre équipement d'économie d'énergie (préciser)			- €
Autre équipement d'économie d'énergie (préciser)			- €
TOTAL			2 370,00 €

Liste des équipements de mesure utilisés pendant les visites à domicile

Équipements de mesure	Coût unitaire	Nombre	Total
Thermomètre	10	5	50,00 €
Thermomètre de frigo			- €
Hygromètre	10	5	50,00 €
Mètre laser			- €
Autre équipement de mesure (préciser)			- €
Autre équipement de mesure (préciser)			- €
Autre équipement de mesure (préciser)			- €
Autre équipement de mesure (préciser)			- €
Autre équipement de mesure (préciser)			- €
Autre équipement de mesure (préciser)			- €
Autre équipement de mesure (préciser)			- €
TOTAL			100,00 €

Les montants doivent être transposés manuellement entre les onglets « 4. Equipements » et « 3. Budget »

2. Diagnostics socio-techniques et accompagnement renforcé

52 470,00 €

Dépenses d'exploitation (frais directs)	détailler dépense si besoin	Coût jour ou unitaire	Nombre (jours, km, kits, etc)	Montant (€)	
Réalisation des visites à domicile		250,00 €	200,0	50 000,00 €	
Équipements d'économies d'énergie		2 370,00 €	1,0	2 370,00 €	
Équipements de mesure mis à disposition des chargés de visite		100,00 €	1,0	100,00 €	52 470,00 €
				0,00 €	
				0,00 €	
Dépenses de personnel (moyens humains)	détailler dépense si besoin	Coût jour ou unitaire	Nombre (jours, km, kits, etc)	Montant (€)	
				0,00 €	
				0,00 €	
				0,00 €	
				0,00 €	
				0,00 €	0,00 €

0 1 2 3 4 **5** 6 7 8

La collectivité doit lire attentivement cet onglet et indiquer son engagement vis-à-vis des critères de sélection.

5. Critères de sélection



Critères de sélection	Vérfié	Commentaires pour le jury de sélection (si besoin)
10. Le dispositif concerné n'est pas co-financé par l'ADEME, par l'ANAH ou par le SARE.	OUI	
11. La collectivité s'engage à faire certifier les dépenses liées au programme Slime par le comptable public, et à faire signer le récapitulatif de ces dépenses par l'élú en charge du dispositif.	OUI	
12. La collectivité s'engage à utiliser le logiciel SoliDiag, mis à disposition par le CLER, pour le reporting des visites.	NON	
13. La collectivité s'engage à fournir un bilan annuel au CLER des activités (dépenses réalisées et ménages accompagnés et saisis dans SoliDiag).	OUI	
14. La collectivité s'engage à faire signer une fiche RGPD à chaque ménage bénéficiaire du dispositif et à conserver cette fiche qui attestera de la visite en cas d'audit.	OUI	

La collectivité peut détailler ces motivations dans les cases associées à cet effet. Il est notamment recommandé de les détailler si la collectivité décide de ne pas s'engager sur l'un des critères de sélection listés.

0 1 2 3 4 5 **6** 7 8

Cet onglet n'est accessible qu'en lecture et détaille tous les cofinancements possibles.

Cet onglet se remplit automatiquement si la collectivité a correctement renseigné les informations nécessaires au calcul de son forfait.

6. Forfaits



0 1 2 3 4 5 6 7 8

Cet onglet n'est accessible qu'en lecture et fait une synthèse de toutes les données saisies par la collectivité.

7. Fiche Slime CLER



0 1 2 3 4 5 6 7 8

Cet onglet est réservé au CLER.

8. Listes



SLIME

Un premier pas
contre la précarité
énergétique